

Questions orales

M. Clark: Le secrétaire d'État soutient qu'il n'y a aucune raison pour s'écarter de la tradition. Il existe au contraire une excellente raison pour ce faire. Le premier ministre a avoué hier qu'il n'avait pas été tout à fait sincère lorsqu'il s'est agi de dire à la population canadienne toute la vérité au sujet des démarches relatives au rapatriement de la constitution. Étant donné l'intérêt que suscitent au Canada les mesures que prendra un pays étranger à l'égard de notre constitution, je prierais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ne pas revenir sur son refus et de ne pas chercher à obtenir toutes les autorisations nécessaires, maintenant que cette assurance écrite sera déposée à la Chambre, afin de permettre à tous les Canadiens de connaître le contenu exact des propos qui ont été tenus au sujet de la constitution.

Peut-il nous dire par la même occasion si d'autres assurances écrites ont été données, ou s'il existe d'autres documents que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures refuse pour une raison ou pour une autre de dévoiler au Parlement, qui pourraient renseigner le Parlement et la population du Canada sur ce que le gouvernement britannique compte faire de notre constitution, que nous voulons ramener au Canada pour en faire ce que nous voulons?

● (1420)

M. MacGuigan: Madame le Président, comme d'habitude le très honorable chef de l'opposition ne peut voir la forêt à cause des arbres. L'affaire ne se résume pas à une seule lettre ou à une seule assurance. Pour autant que je sache, il n'existe qu'une seule mention de cela par écrit mais nous avons reçu toutes sortes d'assurances, une demi-douzaine, de la part de trois ou quatre membres du cabinet britannique après qu'ils eurent bien compris ce que nous proposons dans la résolution constitutionnelle. Cela aurait été amplement suffisant, car selon une tradition toujours observée, les Parlements et les gouvernements britanniques respectent les résolutions communes de notre Chambre concernant des questions constitutionnelles.

Des voix: Bravo!

LES ENTRETIENS PRÉALABLES AVEC LE MINISTRE
BRITANNIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet de ces assurances. Nous savons que le premier ministre s'est entretenu en décembre, à Ottawa, avec un membre du gouvernement britannique. Il s'agissait naturellement du très honorable Francis Pym, l'actuel leader du gouvernement au Parlement de Westminster.

M. Pym a-t-il assuré au premier ministre que l'intention du gouvernement britannique était la suivante: «Oui, nous allons consentir et au rapatriement et à la formule d'amendement; quant au reste, cela ne nous regarde pas»? En outre, a-t-il laissé entendre au premier ministre qu'il n'était pas certain—et il parlait alors en tant que futur leader à la Chambre—que le projet de loi serait adopté rapidement par le Parlement britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la réponse à la première question est non. La réponse à la seconde est oui.

M. McGrath: Madame le Président, au cours de sa conférence de presse de la semaine dernière—cela est en rapport étroit avec ce dont il a été question avec M. Pym, et c'est de notoriété—le premier ministre a affirmé à la presse que selon les Britanniques, si le Parlement canadien priait la Grande-Bretagne de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement britannique n'aurait pas le choix: il y aurait un bill gouvernemental et on invoquerait la discipline de parti.

Or le premier ministre Thatcher a déclaré aujourd'hui à la Chambre des communes de Londres, que cette assurance n'avait pas et ne pouvait pas être donnée. On peut donc supposer que le gouvernement demanderait à tous ses députés de serrer les rangs et que le débat serait restreint. Mais le premier ministre de Grande-Bretagne a dit aujourd'hui qu'il ne pouvait pas y avoir d'assurance. Cette assurance, a-t-elle dit, ne pourrait être donnée que s'il y avait sur le Bureau de la Chambre, donc qu'elle n'avait pas été donnée puisqu'un pareil bill n'avait pas été reçu. Il est très important de savoir ce que le Parlement britannique va être prié de faire.

Est-ce que le premier ministre veut nous dire quelles assurances au juste il a reçues? Du même coup, le premier ministre pourrait-il s'engager à nous laisser voir cette fameuse lettre à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures attache tant d'espoirs?

M. Trudeau: Madame le Président, en réponse à la question du député, j'ai une dépêche de la PC qui commence en ces termes:

Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a répété aujourd'hui avec quelques variantes qu'une demande de rapatriement de la constitution canadienne en provenance d'Ottawa doit nécessairement être discutée rapidement, et conformément aux précédents et à la loi.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le gouvernement britannique est seul maître de la façon dont il va procéder à la Chambre, et je ne suis pas en mesure d'exiger qu'il adopte une solution plutôt qu'une autre. Ce que nous réclamons, c'est qu'il fasse voter la mesure.

Comme l'affirme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le gouvernement britannique a précisé qu'il voulait en faire une mesure d'initiative gouvernementale, qu'il tenait à ce qu'elle soit adoptée et qu'il imposerait la discipline de parti: mais il est certain qu'il incombe aux leaders à la Chambre britannique de décider des modalités et du moment opportun pour ce faire.

Étant donné, toutefois, que le député et ses collègues s'évertuent à citer des passages de l'entretien que j'ai eu avec M. Pym, je m'étonne qu'ils ne nous en lisent pas le compte rendu intégral. Mais peut-être qu'ils ne l'ont pas, ou alors ils en cachent des passages, qu'ils ne tiennent pas particulièrement à dévoiler. Je les invite donc à déposer les documents qu'ils ont en main et qui portent sur la conversation que j'ai eue avec M. Pym. Je puis assurer volontiers et sans équivoque à la Chambre que M. Pym m'a affirmé, au nom de son gouvernement, que ce dernier ne scruterait pas minutieusement la résolution, mais qu'il l'aborderait dans une perspective plus vaste. M. Pym a ajouté en outre que le gouvernement britannique ne